



Bordeaux, le 4 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, **Didier LALLEMENT**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, a fixé la **liste nominative des membres du nouveau Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de la région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018-2023.**

Le CESER, seconde assemblée de la région après le Conseil régional, est chargé d'assurer un rôle consultatif auprès de ce dernier. Il a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales. Le CESER participe également aux différentes consultations organisées à l'échelle régionale ; il contribue en outre à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales à travers les avis et rapports qu'il produit.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un CESER Nouvelle-Aquitaine de transition était constitué de la fusion des trois CESER des ex-régions Aquitaine (119 membres), Limousin (69 membres) et Poitou-Charentes (78 membres).

Le nouveau CESER compte 180 membres, désignés pour 6 ans, répartis en quatre collèges :

- 58 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées,
- 58 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives,
- 58 représentants des organismes et associations participant à la vie collective de la région,
- et 6 personnalités qualifiées.

L'arrêté de désignation des membres du CESER est consultable sur le site internet de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine (<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine>).

L'assemblée désignée le 29 décembre a été profondément renouvelée, puisque plus de 53% des membres du nouveau CESER ne siégeaient pas dans l'ancien.

Une attention toute particulière a été portée à un meilleur respect de la parité entre les femmes et les hommes dans la composition du nouveau Conseil, avec plus de 48 % de femmes parmi les conseillers désignés (contre 32% dans l'ancien), à un rajeunissement de l'assemblée, ainsi qu'à une représentation de l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Le nouveau CESER sera installé le 23 janvier prochain. À cette occasion, le président du CESER, ainsi que les membres du bureau, seront élus.